



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 20 octobre 2011.

Sont présents formant quorum :

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
M. le conseiller Steeve Verret, Québec
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont absents :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
Mme la conseillère Chantal Gilbert, Québec
M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
M. le conseiller François Picard, Québec
Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Mme Marie-Josée Couture, secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente du conseil de la CMQ, préside la rencontre.

La séance est ouverte. Il est constaté quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2011-110

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Reporter le point 4d)1 à une séance ultérieure : Livre vert pour une politique bio alimentaire « Donner le goût du Québec » (commentaires)

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 septembre 2011

Résolution n° C-2011-111

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 septembre 2011.

Adoptée

Modification du règlement 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la CMQ

Résolution n° C-2011-112

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement 2011-52 modifiant le règlement 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Modification du règlement 2010-35 concernant la rémunération des membres du conseil et des commissions de la CMQ

Résolution n° C-2011-113

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement 2011-53 modifiant le règlement 2010-35 concernant la rémunération des membres du conseil et des commissions de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Modification du règlement 2002-04 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (Politique de placement)

Résolution n° C-2011-114

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement 2011-54 modifiant le règlement 2002-04 concernant la délégation de pouvoirs au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Projet de loi 30 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipales (commentaires)

Résolution n° C-2011-115

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Anne Ladouceur, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à transmettre au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire de l'assemblée nationale le commentaire sur le projet de Loi 30.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Rapport annuel 2010

Résolution n° C-2011-116

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du dépôt du *Rapport annuel 2010* de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée

Alliance des villes des Grands-Lacs et du Saint-Laurent – Entente CMQ Alliance (Congrès 2012)

Résolution n° C-2011-117

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'abroger la résolution C-2011-79 afin de tenir compte des récents échanges entre la CMQ et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- D'autoriser le président et le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'entente à intervenir avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent relativement à l'organisation, sur le territoire de la CMQ, de l'Assemblée annuelle 2012 de l'Alliance. Toutes les dépenses relatives à cette entente seront affectées au budget 2012 de la CMQ.
- De désigner M. Benoît Massicotte à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au comité de coordination.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée

Plan d'affectation des terres du domaine public (PATP) de région administrative la Capitale-Nationale

Résolution n° C-2011-118

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

De signifier au sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Communauté métropolitaine de Québec est, de façon générale, d'accord avec la nouvelle proposition de Plan d'affectation des terres du domaine public (PATP) pour la région administrative de la Capitale-Nationale. De signifier de façon spécifique que la CMQ :

- Approuve les intentions du gouvernement de hausser la proportion d'aires protégées de 8 à 12 % d'ici 2015;
- Signifie son accord avec les zones d'affections proposées pour son territoire hormis les zones 03-427 et 03-460-01;
- Demande d'attribuer une vocation de « protection » à tous les blocs résiduels de la zone 03-427 bordant la rivière Jacques-Cartier;
- Demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de préciser la pertinence et l'opportunité d'identifier un potentiel éolien dans la sous-zone 03-460-01 et, faute de potentiel véritable, de retirer cette partie du territoire de la CMQ de la sous-zone 03-460-01 et de l'inclure dans la zone 03-422;
- Demande que le Tableau 4 et la fiche descriptive mentionnent notamment, dans les objectifs spécifiques, pour la zone 03-472 relative au mont Sainte-Anne : « Assurer l'intégration paysagère des nouveaux projets de développement ainsi que l'écoresponsabilité des bâtiments et aménagements » tel que mentionné au projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- Demande que le PATP souligne l'importance d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant (notamment dans la zone 03-402) et qu'il traduise cette volonté par l'intégration de mesures spécifiques s'inspirant de celles mises en place par la Communauté métropolitaine de Québec dans son Règlement de contrôle intérimaire n°2010-41 et ses amendements;
- Demande, afin de maintenir l'intégrité de la ressource eau, que le Tableau 4 et la fiche descriptive mentionnent que des modalités d'exploitation forestière spécifiques doivent être préconisées dans une partie de la zone 03-402, étant donné sa localisation dans le bassin versant d'une prise d'eau de surface dans la rivière Montmorency.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité - Document de consultation

Résolution n° C-2011-119

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

De signifier au ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune que la CMQ est, de façon générale, d'accord avec les Orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au

fonctionnement des forêts de proximité présentées dans le document de consultation daté du 5 juillet 2011. De façon plus spécifique, signifier que la CMQ :

- Endosse le concept et les objectifs du gouvernement visant à habilitier les milieux à prendre en charge la gestion de territoires forestiers publics au bénéfice de leur milieu de même que les pouvoirs et les responsabilités à être éventuellement délégués;
- Demande que la CMQ puisse, au besoin, être désignée comme délégataire d'un projet de forêt de proximité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de sa vision stratégique et de certains volets de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) comme le réseau vert, bleu et blanc métropolitain;
- Demande que soit retiré ou nuancé le 6e critère de sélection des forêts de proximité en annexe 4 portant sur l'indice de développement des communautés (municipalités dévitalisées) afin de ne pas pénaliser indûment des projets qui seraient par ailleurs mobilisateurs pour le milieu et de s'en tenir à une attribution « au mérite » tel qu'il est précisé à la section 3.1 du document;
- Demande que le 3e critère de sélection des forêts de proximité en annexe 4 tienne compte du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et des schémas d'aménagement révisé (SAD);
- Demande que la « Capacité environnementale » (volet c) du 4e critère de sélection des forêts de proximité en annexe 4 soit prépondérante dans le choix des projets;
- Appuie la MRC de La Côte-de-Beaupré dans sa demande de conversion de sa Convention de gestion territoriale (CGT) en projet de forêt de proximité.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis au MAMROT – Règlement no 03-2010 de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° C-2011-120

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'entrée en vigueur du règlement n°03-2010 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de manière à exclure le lot 3 385 956 du cadastre du Québec de l'aire d'affectation agricole et à actualiser l'ensemble des aires d'affectation agricole.
- De transmettre au MAMROT et à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes afin de justifier sa décision.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis au MAMROT – Règlement RAVQ-676 – Agglomération de Québec

Résolution n° C-2011-121

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable à l'entrée en vigueur du règlement n°RAVQ-676 de l'agglomération de Québec modifiant le

règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une partie d'une aire d'espace vert dans le secteur des rues du Monarque et Gaudias-Villeneuve.

- De transmettre au MAMROT, à l'agglomération de Québec et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes afin de justifier sa décision.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

MRC péri métropolitaines – adoption de nouvelles orientations gouvernementales pour la CMQ

Résolution n° C-2011-122

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Québec et le gouvernement du Québec sont partenaires dans la bonne gestion du territoire métropolitain;

ATTENDU que ce partenariat s'exprime notamment par des avis qu'il émet aux MRC contiguës au territoire de la CMQ;

ATTENDU l'interrelation étroite entre l'urbanisation et le transport;

ATTENDU que la gestion efficace de l'urbanisation et du transport à l'intérieur de la CMQ n'est pas indépendante de la gestion du territoire qui s'exerce dans les MRC contiguës;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De rappeler au gouvernement du Québec l'importance d'avoir une approche intégrée lorsqu'il se prononce notamment sur les avis de MRC contiguës et, le cas échéant, de se doter d'orientations gouvernementales spécifiques.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 20 octobre 2011 contenant les points suivants est déposé lors de la séance du conseil :

- a) États des comparatifs des revenus et des dépenses de la CMQ au 30 septembre 2011.
- b) Historique des factures de la Communauté métropolitaine de Québec, factures de plus de 2 000 \$ avec total de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 ;
- c) Avis du MAMROT sur le projet PMAD
- d) Avis de la MRC de la Côte-de-Beaupré sur le projet de PMAD (résolution)
- e) Avis de la MRC de la Jacques-Cartier sur le projet de PMAD (résolution)
- f) Avis de la ville de Lévis sur le projet de PMAD (résolution)
- g) Conseil de la municipalité de Saint-Anselme - Résolution no 20111004-04

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2011-123

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

(S) DANIELLE ROY MARINELLI
Danielle Roy Marinelli, présidente de la séance

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
Marie-Josée Couture, secrétaire